



NOTAIRES



LISTE DE PIÈCES À FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE DIVORCE

Pour la bonne constitution de votre dossier de divorce, il convient de rassembler, dans la mesure du possible, l'ensemble des documents suivants pour le premier rendez-vous :

❖ CONCERNANT LES ÉPOUX

- . copie RECTO/VERSO de vos pièces d'identité (CNI ou passeport)
- . sur papier libre : état civil complet (nom, prénoms, profession, adresse postale, date et lieu de naissance, date et lieu de mariage, email et coordonnées téléphoniques)
- . le cas échéant, copie du contrat de mariage et/ou de la donation entre époux
- . original de votre livret de famille (et, en cas de précédents mariages : fournir tous les livrets de famille)
- . RIB
- . Identité et coordonnées de chacun de vos avocats et, le cas échéant, projet de convention de divorce / requête en divorce dressée par l'avocat

❖ CONCERNANT LE PATRIMOINE DES ÉPOUX

- **Avoirs financiers**
 - . références des établissements bancaires + liste et montant de vos avoirs bancaires (relevés bancaires) au jour de la date des effets du divorce
 - . liste et montant de vos contrats d'assurance-vie
 - . justificatif d'un éventuel plan d'épargne entreprise, plan d'épargne salariale
 - . justificatif de vos économies au jour de votre mariage
 - . plan épargne entreprise ou épargne salariale
- **Patrimoine immobilier**
 - . copie des titres de propriété
 - . copie du contrat de bail + coordonnées du/des locataires ou du bailleur
 - . évaluation éventuellement réalisée
- **Véhicule**
 - . copie de la carte grise du ou des véhicules + kilométrage

- **Patrimoine commercial (ou sociétaire)**

- . copie d'acquisition de fonds de commerce et n° au Registre du commerce
- . copie des statuts de société + derniers bilans et relevés de compte de la ou des sociétés
- . copie des offres de prêts consenties aux sociétés si époux caution

- **Passif**

- . copie de l'offre et tableau d'amortissement du ou des emprunt(s), s'il y en a ;
- . crédit à la consommation
- . vos derniers avis d'imposition (sur les revenus, taxes foncières et taxe d'habitation, déclaration d'IFI ou d'ISF...)
- . passif divers (reconnaissance de dettes,..)

Si vous avez réalisé des investissements locatifs (loi Scellier, Duflot..), il y aura lieu de le préciser et d'indiquer les modalités et dispositifs fiscaux de faveur qui en sont liés (type d'investissement, durée...).

❖ CONCERNANT LES DONATIONS ET SUCCESSIONS

- . documents concernant les successions recueillies (copie d'attestation de propriété ou de partage, relevé de compte du notaire, déclaration de succession...),
- . copie des actes de donation ou de donation-partage (consentie et/ou reçue),
- . indication de l'utilisation faite des sommes d'argent reçues par succession ou donation .

Merci de prévoir le versement d'un acompte sur frais lors du rendez-vous d'ouverture d'un montant de 300€.